



Résiliation de mon contrat par mon assurance

Par **manurevafleurdelys**, le 14/09/2011 à 14:50

Bonjour,

J'ai eu trois accidents, tous a raison, depuis 1 an et demi. Dans le dernier, j'ai été blessée et un dossier d'indemnisation est en cours.

Je viens de recevoir un recommandé de mon assurance qui m'annonce résilier mon contrat au premier décembre.

Mes questions sont les suivantes :

Mon assurance a t'elle le droit de me résilier alors que je n'ai aucun accident a tort ?
Que va devenir mon dossier d'indemnisation après cette résiliation ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Par **gribouille**, le 14/09/2011 à 20:53

Bonsoir

Oui elle est en droit de le faire pour fréquence d'accidents.

Demandez, dès a présent, un relevé d'information pour vous mettre à la recherche d'une nouvelle compagnie.

Votre dossier d'indemnisation restera en cours.

Par **aie mac**, le **14/09/2011** à **21:18**

bonjour

[citation]Oui elle est en droit de le faire pour fréquence d'accidents. [/citation]

à l'échéance, elle est en droit de le faire sans avoir de justification à donner.

Par **manurevafleurdelys**, le **15/09/2011** à **08:00**

Je vous remercie pour ces reponses

Cordialement